



Vie municipale - p.6>8



Transport - p.10>11



Budget - p.12>14



Vie scolaire - p.20



Fête de la Rosière

Ninon FRESNEDA, 142^{ème} Rosière

MEHUN-SUR-YÈVRE

A decorative border featuring various musical instruments and flowers. On the left, a yellow trumpet is partially visible. In the center, there are several stylized flowers in orange, red, and yellow. On the right, a violin is shown. A red and white beaded garland is draped across the top right. The background is a light blue sky with white clouds.

Les Jardins en Fête

CONCERTS GRATUITS
JARDINS DU DUC JEAN DE BERRY

Rendez-vous à 17h

DIMANCHE 11 AOÛT - LE GRAND BAL

DIMANCHE 18 AOÛT - LES GRANDS ENFANTS

DIMANCHE 25 AOÛT - LA MÉCHANTE ET LE CONNARD



Programme - Infos pratiques
www.ville-mehun-sur-yevre.fr
02 48 57 06 19





Jean-Louis SALAK
Maire

Chères Mehunoises, chers Mehunois,

Nous y sommes enfin ! C'est l'été.

Le soleil et la chaleur ont chassé la pluie qui nous accompagnait depuis plusieurs mois et qui a bien alimenté les nappes phréatiques.

Cela ne nous a pas empêchés de vous proposer des festivités et animations variées, telles que l'exposition sur les tapisseries d'Aubusson au Pôle de la Porcelaine, notre Salon des Métiers d'Art, la Fête de la Rosière qui a vu le couronnement de Ninon Fresneda, le semi-marathon ralliant Mehun à Vierzon en complément du 1^{er} Marathon du Cher.

Les sourires et les tenues estivales refont leur apparition, les vélos se font plus nombreux dans nos rues ou sur la piste cyclable du canal de Berry, le camping s'anime et les promeneurs partent à la découverte du patrimoine, des musées, des jardins...

De nombreux événements, dont vous trouverez la liste dans ce magazine, vous aideront à patienter tranquillement jusqu'aux vacances et pourquoi pas, à les préparer en feuilletant le guide des Plus Beaux Détours de France, proposé gratuitement dans les accueils touristiques de la ville, vous y trouverez des destinations plus belles les unes que les autres ... Mehun y a bien sa place !

Notre France est un beau pays, chaque région, chaque département, chaque commune est riche à découvrir, alors peu importe la destination que vous choisirez, l'important est de s'évader en profitant pleinement de ces moments de repos et de plaisir.

Bonnes vacances à toutes et à tous !



SOMMAIRE

Edito | 03

Rosière 2024 | 04-05

Vie municipale | 06-08

Infos municipales | 09

Transport | 10-11

Budget | 12-14

Petites villes de demain | 15

Sécurité | 16-17

Emploi | 18

Social / Environnement | 19

Vie scolaire | 20

Enfance/jeunesse | 21

Pôle d'Enseignement Artistique | 22

Fête de la musique | 23

Vie associative | 24

Les Jardins en fête | 25

Tourisme | 26-27

Agenda | 28-29

Le saviez-vous ? | 30

Tribune libre | 31

MehunMag n°85 Juin 2024

Directrice de la publication : Béatrice Fournier

Rédaction : Béatrice Fournier, Maryse Courveaule, Léa Couturaud, Philippe Bon, Sophie Brossier

Impression : Concordances Bourges

Crédits Photos : Ville de Mehun-sur-Yèvre, Bourges Plus, Fanfare la Saugrenue

www.ville-mehun-sur-yevre.fr



Fête de la Rosière

Ninon Fresneda a été couronnée 142^{ème} Rosière le dimanche 2 juin 2024. 80 000 roses confectionnées par les bénévoles du Comité de Rosière ont permis de réaliser les décors sur le thème de la Hongrie, illustrant des contes célèbres et des symboles de ce pays.

Une délégation de Murgois présent lors du dépôt de la gerbe sur la tombe de la famille Pâteux, a participé à la mise en place des décors le dimanche matin et assisté au couronnement.

Le cortège s'est rassemblé au domicile de la Rosière, rue Flandres Dunkerque puis a traversé la ville pour se rendre dans les jardins du Duc Jean de Berry accompagné des tambours vierzonnais Os Bombos Alegria do Minho,

des Medley'dies de Vierzon, de la Fanfare de Blancafort et des Vélos humoristiques de la Chapelle-Saint-Ursin. Pendant ce temps, l'Harmonie municipale de Mehun-sur-Yèvre a interprété des musiques hongroises.

Monique GIMONET, présidente d'honneur et Elisabeth CLAVIER, sa marraine ont remis à Ninon son écharpe et son diadème.

Un vin d'honneur, animé par l'Harmonie municipale, offert par la municipalité a clôturé cet après-midi.

Rendez-vous le 14 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale pour admirer le feu d'artifice donné en l'honneur de notre nouvelle Rosière.



Dépôt de gerbe
sur la tombe de la famille
Pâteux



Avant le départ du domicile de Ninon



Défilé dans les rues de la ville



Pause musicale en présence
de nombreux spectateurs



Ninon entourée de
Monique GIMONET et
Elisabeth CLAVIER



De magnifiques décors confectionnés avec soin et illustrant le thème de la Hongrie



En attendant le couronnement avec ses parents...



Remise de l'écharpe et pose du diadème



Ninon couronnée



Délégation de Murgois et membres du Comité de Jumelage



Quelques-uns des bénévoles ayant participé à la confection des décors.



Les tambours de la Fanfare Os Bombos Alegria Do Minho de Vierzon



Les Medley'dies de Vierzon



La Fanfare de Blancafort



Les Vélos humoristiques de La Chapelle-Saint-Ursin



L'Harmonie municipale de Mehun-sur-Yèvre

Bouquet : Fleurs de Toujours
Coiffure : Orlane V
Maquillage : AM Maquilleuse Pro
Photo officielle : Eric Doré
Robe : Myriam Ophélie Vierzon

Salon des Métiers d'Art 2024

Le 11^{ème} Salon des Métiers d'Art s'est tenu le dernier week-end d'avril au centre socioculturel André Malraux.

Vingt-six artisans d'art étaient réunis pour faire rayonner leur savoir-faire à travers des créations originales de décorations d'intérieur, de bijoux et accessoires, de mobilier, de céramique, de maroquinerie, de marqueterie, de verre soufflé... une large sélection de pièces uniques et fabriquées avec soin qui a fait le bonheur des visiteurs.

Cet événement, organisé tous les deux ans, met en lumière des talents de la région et d'ailleurs témoignant l'attachement de la ville à ces métiers d'exception.



Inauguration de l'exposition

La nouvelle exposition du Pôle de la Porcelaine a été inaugurée en présence de Jean-Louis SALAK, maire, Sophie BERTRAND, vice-présidente du conseil départemental et des membres du conseil municipal.

À cette occasion, Madame Chantal CHIRAC, restauratrice de cartons de tapisseries grâce à laquelle cette exposition a pu avoir lieu, a captivé son auditoire en faisant revivre l'histoire de ces pièces uniques à l'origine de la réalisation des tapisseries d'Aubusson.

L'exposition est à découvrir jusqu'au 3 novembre.

Horaires :

• **juin et septembre :**

- tous les jours sauf le lundi de 14h30 à 18h00.

• **juillet - août :**

- tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

• **octobre :**

- samedi et dimanche de 14h30 à 18h00.

Tarifs :

- Billet commun pour la visite du Pôle de la Porcelaine de l'exposition temporaire et du Château-musée Charles VII : 6 €
- Visite de l'exposition uniquement : 3€
- Gratuit pour les enfants de - 10 ans

Renseignements : 02 48 57 06 19



■ Commémoration du 8 mai 1945

Malgré ce long pont du mois de mai, de nombreuses personnes : élus de la ville, membres des associations d'anciens combattants, pompiers, gendarmes, militaires et écoliers accompagnés de leurs familles et enseignants, étaient présentes pour commémorer le 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Après un premier dépôt de gerbe devant le monument aux morts de 1870, l'ensemble du cortège s'est dirigé vers le monument de 1914-1918 qui honore les victimes de toutes les autres guerres.

Elona LARPENT, Rosière 2023, a lu le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants et victimes de guerre) rappelant les sacrifices consentis pour le prix de notre liberté et qu'en cette période où la guerre est aux portes de l'Europe, la paix et la liberté ne sont jamais définitivement acquises.

Jean-Louis SALAK, maire, a lu le message ministériel « De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon ».

Il a ensuite, accompagné de Christian GATTEFIN, conseiller départemental et de deux jeunes sapeurs-pompiers, rendu hommage à toutes les victimes de cette guerre par le dépôt d'une couronne de fleurs devant le monument.

Cette commémoration a été accompagnée par l'Harmonie municipale qui a interprété l'ensemble des musiques militaires et notre hymne national. De retour sur le parvis de l'Hôtel de Ville, la cérémonie s'est terminée par une aubade avant de partager le vin d'honneur.



■ Festivités du 14 juillet

À l'occasion de la Fête nationale, la ville sera animée le dimanche 14 juillet dès 10h45 par le traditionnel défilé des sapeurs-pompiers, anciens combattants et gendarmes.

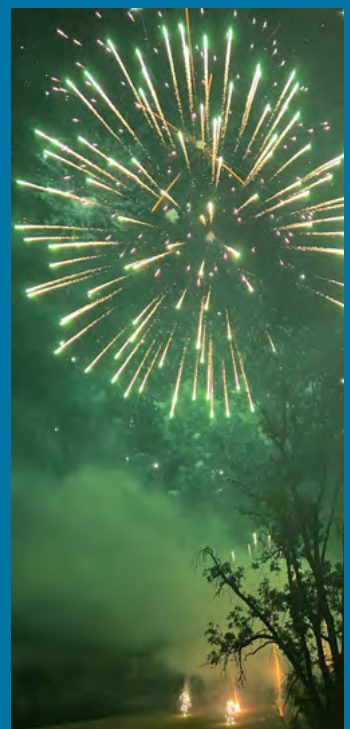
Une délégation de l'association du Musée de la Chirurgie Pr. Christian Cabrol, de Myennes (58), vêtue d'uniformes anciens, sera exceptionnellement présente pour rendre hommage au personnel du Service de Santé des Armées.

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant :

- place du 14 juillet
- rue Jeanne d'Arc
- place de la République
- rue Paul Besse
- quai du canal
- rue Jeanne d'Arc
- rue Henri Boulard
- place de l'Ordre National du Mérite.

Le soir, les festivités débuteront à 22h, par une retraite aux flambeaux partant du centre socioculturel André Malraux. Elle mènera les participants vers la place du Général Leclerc où un DJ animera la soirée et le Comité des fêtes tiendra une buvette. Un feu d'artifice, honorant Ninon FRESNEDA, Rosière 2024, sera tiré à 23h dans la prairie du Château.

Tous les Mehunois sont invités à participer à cet événement festif !



■ Repas ou colis de Noël

Le repas des anciens, un moment chaleureux et convivial offert par la ville et le Centre Communal d'Action Sociale aux Mehunois de 70 ans et plus, à titre gratuit, aura lieu le lundi 11 novembre 2024. Les participants peuvent être accompagnés de leur conjoint de moins de 70 ans, moyennant une participation financière.

Le colis de Noël est une attention gourmande distribuée, sous conditions de ressources, aux personnes âgées de 70 ans et plus qui n'ont pas bénéficié du repas des anciens.

Les inscriptions, soit au colis de Noël soit au repas, seront à effectuer en octobre auprès du CCAS.

Renseignements :
Centre Communal d'Action Sociale
7 place Jean Manceau
02 48 57 06 16

■ Poste de la Police Municipale

Les locaux de la Police Municipale sont transférés au 1 rue Pasteur.

■ Fermeture des services municipaux

Durant l'été, la mairie sera fermée le samedi 13 juillet, le vendredi 16 août et tous les samedis du 27 juillet au 24 août inclus.

■ Titres d'identité

Pour vos renouvellements ou nouvelles demandes de carte nationale d'identité et passeport, rendez-vous sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>

■ Nouveaux commerces et services

• CHICHE CÉRAMIQUE

Artisane d'art, créatrice d'objets du quotidien en grès : art de la table, décoration, objets du jardin.
06 01 35 30 92 - ceramiqueschiche@gmail.com

• CIG STORE

5 avenue Raoul Aladenize
Vape shop
Vente de cigarettes électroniques et liquides.
02 48 57 86 04

• DALIS AGENCEMENT

24 route du Paradis
Aménagements de cuisines sur mesure, salles de bain, dressings, rangements, bibliothèques...
Fabrication et installation.
Atelier et showroom sur rendez-vous.
06 49 72 67 75 - dalisagencement@gmail.com

• LETHEUX ELECTRICITÉ

20 rue du Four à Chaux
Electricité générale, motorisation de portail, antenne TV, dépannage, chauffage électrique.
07 67 19 52 51 - letheux.james@icloud.com

■ Rue Gilbert Demay

Après d'importants travaux de réfection du pont et d'aménagements, la rue Gilbert Demay est ouverte à la circulation.



Il s'agit désormais d'une zone de rencontre, la vitesse y est donc limitée à 20km/h. Le stationnement est interdit en dehors des zones délimitées.



Proche du centre-ville, le parking aménagé sur le square de l'Encouragement du Dévouement permet un accès de proximité aux commerces.

■ Extension du cimetière communal

Une enquête publique aura lieu avant la fin de l'année 2024 pour informer la population sur le projet d'agrandissement du cimetière et recueillir les observations éventuelles. La durée de cette enquête et les dates de présence du commissaire enquêteur seront annoncées sur les supports de communication de la ville.



■ Remise en propreté de l'espace public

La propreté de la ville demeure une des préoccupations majeures de l'action municipale car elle contribue à la qualité de vie de tous. Cependant, ces désordres relevant de l'indiscipline de certains usagers peuvent être constatés.

Pour lutter contre ces incivilités et en complément des actions municipales déjà engagées en matière tant de communication que de sensibilisation et de verbalisation, le Conseil municipal du 28 mai 2024 a instauré un tarif de remise en propreté de l'espace public.

Ainsi, lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux dispositions du Code de l'environnement (dépôt sauvage) le forfait de nettoyage sera désormais facturé aux contrevenants identifiés lorsque l'intervention des services municipaux ou de prestataires extérieurs sera nécessaire.

En cas de présence d'amiante ou de matières polluantes ou dangereuses, les coûts réels de traitement seront facturés en sus du forfait d'enlèvement des dépôts.

■ Fibre optique

La fin du réseau cuivre ADSL et l'arrêt progressif des services auront lieu au plus tard à la fin de l'année 2025 à Mehun-sur-Yèvre. Il ne faut pas attendre la coupure des services sur le réseau cuivre ADSL pour migrer vers la technologie fibre. Berry Numérique a missionné Berry Fibre Optique pour accompagner et faciliter la transition, ainsi que pour la maintenance du réseau.

■ Centrale photovoltaïque des Pétées

Les travaux de la future centrale photovoltaïque se déroulent conformément au planning annoncé.

La clotûre a été installée et la pose des fondations et des structures d'accueil des panneaux a débuté.

L'avancement des travaux est mis à jour sur le site de la société en charge des travaux. Une lettre d'information sur ce projet est jointe à ce magazine et consultable en version numérique.



■ Numéros utiles

Mairie

7 place Jean Manceau
02 48 57 30 25
accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr
sitecontact@ville-mehun-sur-yevre.fr

France Services

3 rue Catherine Pâteux
18500 Mehun-sur-Yèvre
02 48 23 76 98
mehun-sur-yevre@france-services.gouv.fr

CCAS

Place Jean Manceau
02 48 57 06 16
ccas@ville-mehun-sur-yevre.fr

Bourges Plus

23-31 Boulevard Maréchal Foch, 18000 Bourges
02 48 48 58 58

Service Environnement de Bourges Plus (collecte des déchets/déchetterie...)

0 800 897 730
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr

Service Eau et Assainissement de Bourges Plus

0 800 897 730
Service clientèle,
CS 20311 18023 Bourges Cedex
service.clientele@agglo-bourgesplus.fr

Transports AggloBus

02 48 27 99 99
info@agglobus.com

ENEDIS (Appel dépannage)

0 972 675 018
www.enedis.fr/panne-et-interruption

Berry Fibre Optique

39 avenue Jean Jaurès
18100 Vierzon
02 45 45 00 30
www.berryfibreoptique.fr

Conciliateur de Justice

Christian Thévenin
07 53 86 54 44
cthevenin.conciliateurdejustice@gmail.com

Accès au droit

Florence Feraud
02 48 68 33 83 / 06 85 42 95 14
cdad@cdad18.fr

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (ALEC18)

02 48 69 71 90
11 rue Maurice Roy, 18000 Bourges
contact@alec18.fr

Maison de l'habitat

0 800 732 140
4 cours Avaricum, 18000 Bourges
habitat@agglo-bourgesplus.fr

■ AggloBus, Vitabus, Cycloplus... au service des habitants et des salariés

Depuis près d'un an, **les services de transport du réseau AggloBus sont gratuits**. Cette mesure vise à rendre ce réseau de transports en commun plus attractif et adapté aux besoins de tous les habitants, actifs et visiteurs. La gratuité s'applique également aux transports par car et par train réseau «Rémi», pour les trajets effectués à l'intérieur du périmètre d'AggloBus.

L'utilisation des transports en commun et des vélos répond à un double enjeu : la diminution des émissions de CO2 et un gain économique.

Les foyers de l'agglomération peuvent s'en servir pour faire leurs courses, aller à des rendez-vous... ou se rendre sur leur lieu de travail, qu'il soit à l'intérieur de la ville ou dans une autre ville de l'agglomération.

Faciliter ses déplacements du quotidien et réduire le temps de trajet entre son domicile et son travail est donc possible grâce à tous ces services.



Comment se déplacer à l'intérieur de la ville ?

VITABUS

Le service de transport à la demande est accessible, sur réservation de 7h à 19h, du lundi au samedi. Les déplacements peuvent se faire, en réservant jusqu'à 1h avant le départ, entre un arrêt de quartier (ex. : Belle Fontaine, Buisson à la Pomme, Dorotheie, Général de Gaulle, Montcorneau, Place de Somme...) vers un point d'intérêt (ex. : place du 14 juillet, Gare de Mehun, Porte de l'Horloge, Les Malandries, St Syph...) mais également entre deux points d'intérêt. Ils ne sont cependant pas possible entre deux arrêts de quartier.

Plateforme de réservation :



CYCLOPLUS

Le service de location longue durée de vélo «Cycloplus», permet de louer différents types de vélos (classique, à assistance électrique, pliant, cargo...) et accessoires (siège ou remorque pour enfants) pour une durée d'une semaine à douze mois. De nombreux aménagements urbains sont mis en place pour favoriser ce type de mobilité douce dans la ville (pistes cyclables, canal de Berry à Vélo, abris à vélo sécurisés...).

LIBERTIBUS

Libertibus est un service de transport à la demande gratuit, sur réservation préalable, destiné aux personnes en situation de handicap, titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention «invalidité». Des minibus spécialement aménagés permettent de parcourir des itinéraires variés, de son domicile vers l'adresse de son choix (lieu de travail, commerce, cabinet médical...) et inversement, sur l'ensemble du territoire AggloBus. Ce service est accessible du lundi au samedi de 7h à 19h, et de 9h à 18h les dimanches et jours fériés.

Se déplacer vers une commune de l'agglomération

Les services Vitabus et Cycloplus permettent de se rendre facilement vers d'autres infrastructures de transport comme la gare SNCF et les arrêts de bus Rémi pour voyager, toujours gratuitement, vers d'autres communes de l'Agglomération, sans avoir à utiliser sa voiture.

TRAIN

Avec les trains «Rémi», il est possible de se déplacer gratuitement de Bourges vers les communes de Saint-Germain-du-Puy, Saint-Florent-sur-Cher, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre et vice versa. Le train offre 18 départs et arrivées par jour entre les gares de Mehun et Bourges. Pour voyager dans ces conditions, il est nécessaire de se munir d'une carte « d'accès couplé » délivrée gratuitement sur demande auprès de l'Espace Nation à Bourges. Attention, pour que le trajet soit gratuit, les points de départ et d'arrivée doivent absolument être situés sur le territoire d'Agglobus.

BUS

La ligne 185 propose plusieurs horaires de départs et d'arrivées à Mehun-sur-Yèvre et dessert les localités de Berry-Bouy, Saint-Doulchard et Bourges. Comme pour le train, le trajet est gratuit lorsque les points de départ et d'arrivée sont situés sur le territoire d'Agglobus. Il suffit de demander un titre de transport au conducteur lors de la montée.

Pour plus d'informations et pour préparer ses trajets, rendez-vous sur le site internet d'AggloBus.
www.agglobus.com

■ Des vélos pour les aides à domicile

Pour faciliter les déplacements et l'intervention au domicile des bénéficiaires, le Centre Communal d'Action Sociale s'est équipé de trois vélos électriques mis à disposition des aides à domicile.

■ «Covoit'», la nouvelle application de covoiturage local

AggloBus lance son nouveau service de covoiturage domicile/travail intitulé «Covoit' par AggloBus», en partenariat avec l'opérateur spécialisé Karos.

L'objectif est de compléter l'offre de transports existante et de proposer un service plus économique et écologique répondant aux besoins des habitants qui n'ont d'autres possibilités que de se déplacer en voiture.

Les trajets des passagers sont subventionnés pour des parcours ayant un point de départ ou d'arrivée sur les communes du périmètre AggloBus et dans les conditions suivantes :

Je suis conducteur/trice	Je suis passager/ère
Trajet de moins de 5km : Je perçois 2€ / passager via l'application Karos.	Trajet de moins de 5km : Je paye 2€ au conducteur via Karos.
Trajet entre 5 et 20km : Je perçois 2€ / passager via l'application Karos.	Trajet entre 5 et 20km : Mon trajet est gratuit !
Trajet de plus 20km jusqu'à 80km : Je perçois 2€ (pour les 20km) puis je perçois 0.10€ par km supplémentaire.	Trajet de plus 20km jusqu'à 80km : Mon trajet est gratuit (pour les 20 km) puis je paye 0.10€ par km supplémentaire.

L'objectif est aussi de pouvoir proposer des trajets en combinant covoiturage et transports en commun. À noter que les trajets en concurrence avec les lignes structurantes du réseau AggloBus sont possibles mais exclus du dispositif de soutien financier.

Ce dispositif est compatible avec la prime covoiturage de 100€ mise en place par l'État.

Pour être covoitureur sur Karos ou bénéficier de ce service c'est très simple ! Une fois l'application téléchargée, il suffit de définir son rôle (passager, conducteur ou alternant), puis de renseigner ses adresses de domicile et de travail. L'application propose ensuite des trajets.

Les employeurs peuvent également utiliser cette application pour développer leur plan de mobilité.

Renseignements :

Agglobus - Espace Nation
1 place de la Nation - 18000 Bourges
02 48 27 99 99

■ Installation d'abris à vélo

Pour favoriser la mobilité douce dans la ville, des abris à vélo ont été installés : **place du 14 juillet, place du fuseau d'argent et dans les jardins du Duc Jean de Berry** à proximité du Pôle de la Porcelaine. Ils sont en libre accès et facilitent le stationnement à proximité des différents commerces et services. Ils favorisent également le stationnement des vélotouristes en provenance du Canal de Berry pour leur permettre de visiter la ville.

Ces structures ont été choisies avec soin pour s'intégrer parfaitement dans leur environnement et viennent compléter l'offre déjà existante d'arceaux de stationnement, en proposant un espace sécurisé et abrité en cas d'intempéries. Les utilisateurs peuvent les fermer grâce à leurs cadenas ou antivol. Cet investissement a bénéficié du programme de financement « Alvéol+ » et d'une subvention de Bourges Plus.

Les usagers sont encouragés à répondre à l'enquête en scannant le QR Code présent sur le sticker. Ces retours permettent d'évaluer l'ensemble des stationnements dans le cadre du programme « Alvéol+ », afin de correspondre au mieux aux attentes et besoins des cyclistes.

Un abri sera également installé place de la gare, par la SNCF.



Coût total de l'opération : 52 500€

Ville : 18 913€

Bourges Plus : 10 222€

«Alvéol+» : 17 525€

Subvention CRST Région Centre Val de Loire : 5 840€

■ Géo Vélo

Cette nouvelle application gratuite, déployée sur le territoire de Bourges Plus, est la solution pour préparer ses déplacements à vélo. Elle propose des itinéraires sécurisés, pour tous les niveaux, privilégiant les pistes cyclables en évitant les zones dangereuses. Les parkings à vélo les plus proches sont indiqués tout comme les points d'eau, les aires de pique-nique... Grâce à l'onglet « communauté » de Bourges Plus les utilisateurs abonnés seront informés de l'actualité locale, institutionnelle ou associative et pourront participer à des challenges.



Télécharger
l'application :



Le budget primitif, établi selon les orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 7 mars, a été voté le 4 avril 2024.

Il s'agit d'un acte juridique qui prévoit les dépenses et les recettes de la commune pour l'année.

Les services de l'Etat en contrôlent la légalité et vérifient la régularité comptable.

Le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes sont assurés par le Trésor Public.

Le budget s'équilibre à **14 630 k€** :

- **9 417 k€** section de fonctionnement
- **5 213 k€** section d'investissement.

Ce budget se structure en 2 sections : fonctionnement et investissement, à l'intérieur desquelles les dépenses et les recettes sont classées par nature.

Il détermine la **répartition des crédits entre les différents services aux administrés** (écoles, bibliothèque, pôle d'enseignement artistique, service emploi, service enfance, restauration scolaire, services extrascolaires et périscolaires...) et **permet la mise en oeuvre des projets** dans divers domaines :

- valorisation du patrimoine
- sécurité routière
- entretien des infrastructures publiques
- sécurité des personnes...

Lors du budget primitif le Conseil municipal vote également le montant des **subventions aux associations mehunoises ainsi que les participations allouées au fonctionnement d'organismes locaux** comme l'antenne de la Mission locale au profit des jeunes 16/25 ans et la crèche «À Petits Pas» au profit des familles mehunoises.

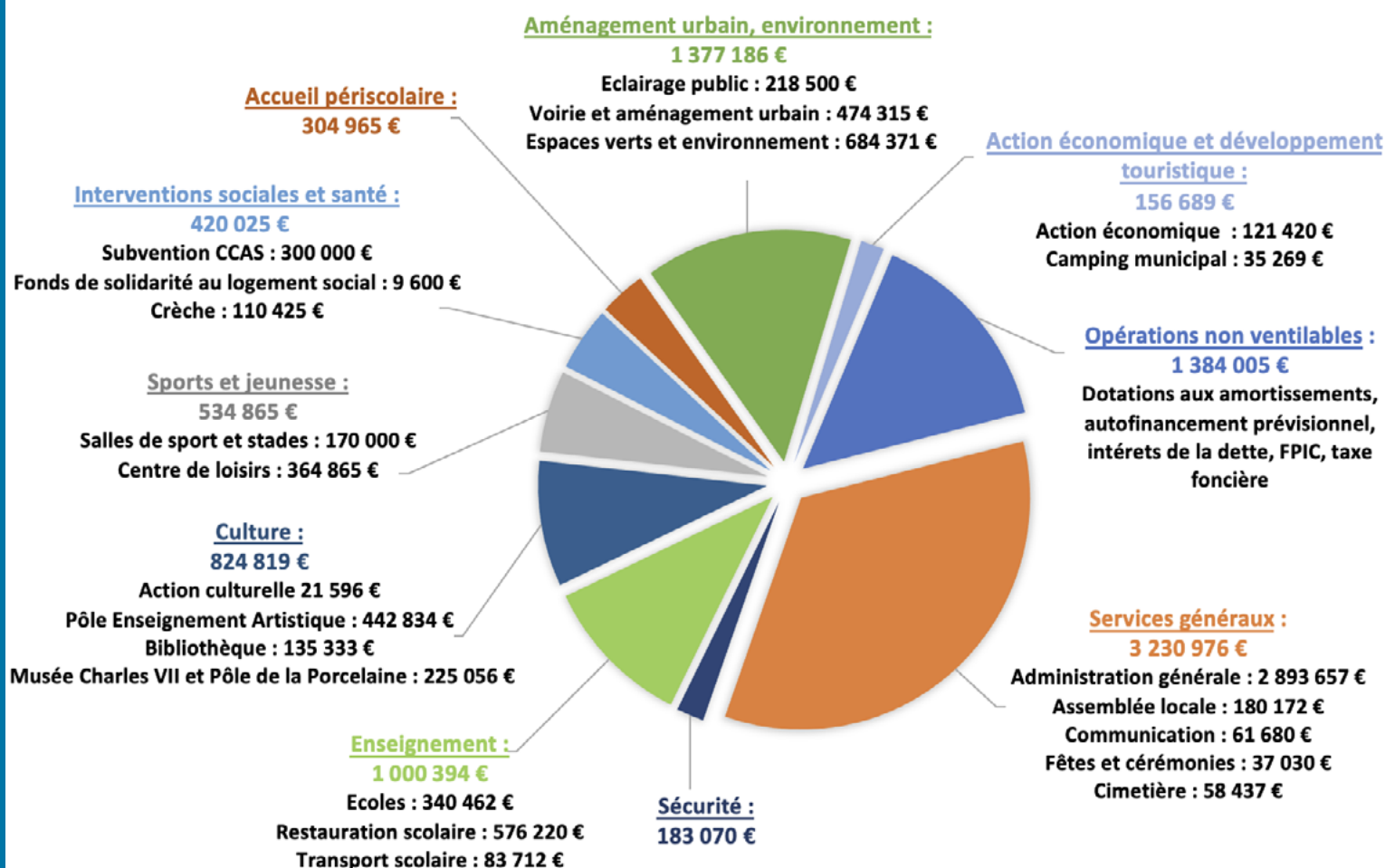
La commune finance le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 300 000€ pour des actions sociales et solidaires et des services pour les personnes retraitées et/ou les personnes en situation de handicap et/ou malades.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. Cette section est en hausse de **0,61%** par rapport au budget primitif 2023.

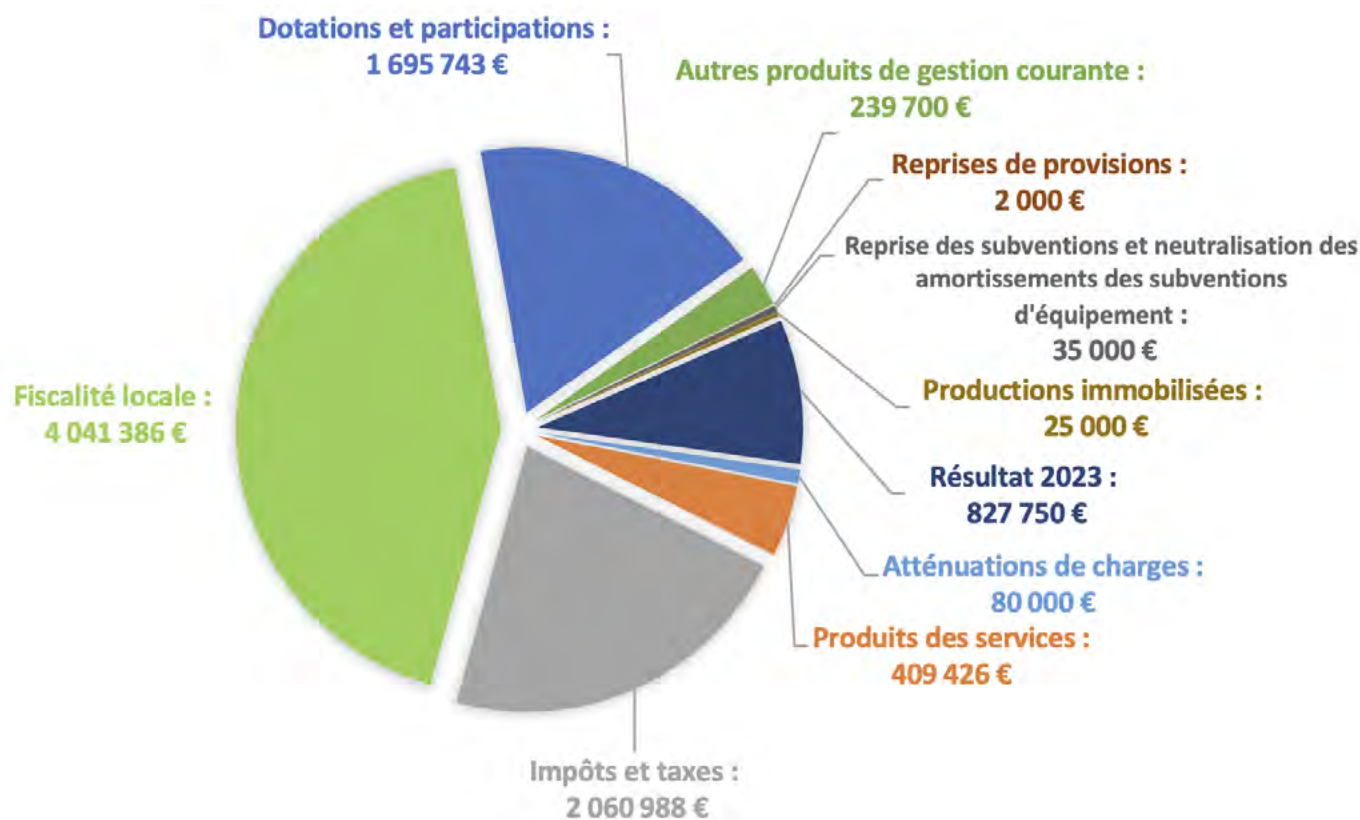
DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement sont présentées ici par activité, comprenant les charges de personnel.



RECETTES

La section de fonctionnement regroupe toutes les recettes que la collectivité perçoit en matière de dotations de l'État, d'impôts et taxes, de prestations de services.



Tarifs

Pour maintenir la qualité des prestations envers les usagers des services communaux, leurs tarifs augmenteront en moyenne de 4% à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cette augmentation s'accompagne de mesures d'économie, d'une optimisation des moyens et de travaux qui réduiront les consommations d'énergie. Cette mesure ne couvre toutefois pas les augmentations, dues à l'inflation, supportées par la commune.

À titre d'exemples :

- la restauration scolaire : le coût d'achat d'un repas a augmenté successivement de 28% en 2022 et de 6,56% en 2023 passant ainsi de 2,50 € à 3,41 € pour les élèves d'élémentaire. La dépense globale a été de 137 119 € en 2023 contre 97 795 € en 2021 soit une augmentation de 40,21%.
- les assurances : le montant des cotisations d'assurances s'élève en 2023 à 206 k€ contre 144 k€ en 2022, soit +44%.

Ainsi en 2023, par rapport à 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté globalement de 652 k€ alors que les recettes ont progressé de 267 k€ soit un écart de 385 k€.

Dans le même temps, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État a diminué.

Fiscalité

Les taux communaux des taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants restent inchangés pour une recette attendue de **3 584 686 €**.

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,72%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,00%**
- **taxe d'habitation : 12,38%**

La révision forfaitaire des valeurs locatives, calculée par l'INSEE, à partir des indices des prix à la consommation entre novembre 2022 et novembre 2023, sera de 3,9 %.

Pour en savoir plus

Les documents budgétaires de la ville sont consultables sur le site internet dans la rubrique «vie municipale» :

- compte administratif 2023 et sa note de présentation
- débat des orientations budgétaires 2024
- budget primitif 2024 et sa note de présentation



Les informations relatives au budget de l'agglomération sont à retrouver sur le site internet de Bourges Plus : www.agglo-bourgesplus.fr/publications/budget-2024

Section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations liées au patrimoine :

- constructions,
- aménagements de bâtiments,
- travaux d'infrastructure,
- achats de biens mobiliers et immobiliers.

Les sommes énoncées ci-dessous font référence à des crédits ouverts en 2024 pour des opérations qui peuvent être pluriannuelles (déjà en cours ou à venir) et ne représentent donc pas toujours le montant total d'une opération.

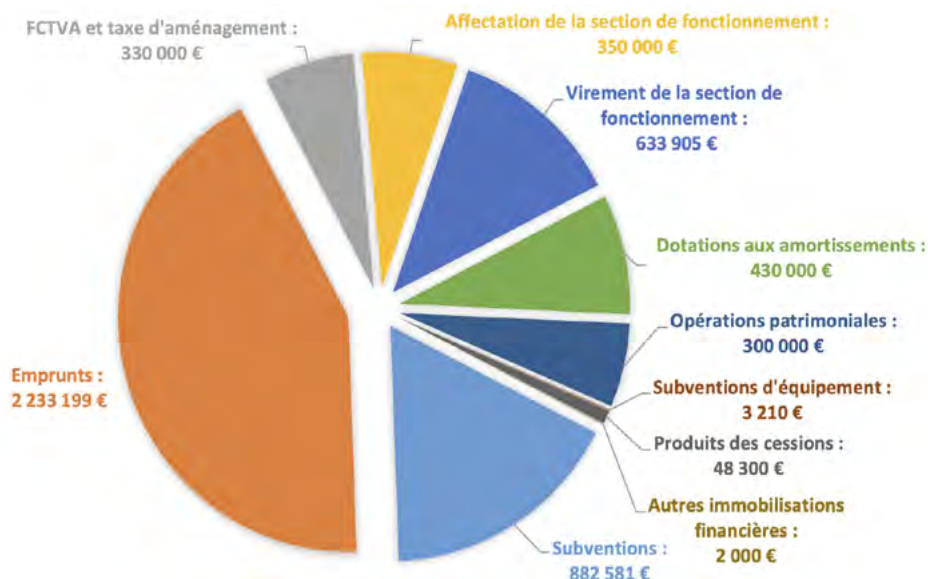
CADRE DE VIE

- Réfection de la voirie Chemin Blanc : 100 000 €
- Travaux d'aménagements de l'espace public devant le collège : 50 000 €
- Étude de circulation de la mobilité douce : 20 000 €
- Démolition du hangar en vue de l'aménagement d'une aire touristique et de loisirs à l'esplanade Gaston Bernet en bordure du canal : 42 500 €
- Sécurisation de bâtiments communaux : 31 000 €
- Travaux rue Gilbert Demay : 532 840 €
- Agrandissement du cimetière : 150 000 €
- Acquisition de mobilier urbain : 5 000 €
- Remplacement de l'éclairage public par du LED : 300 000 €

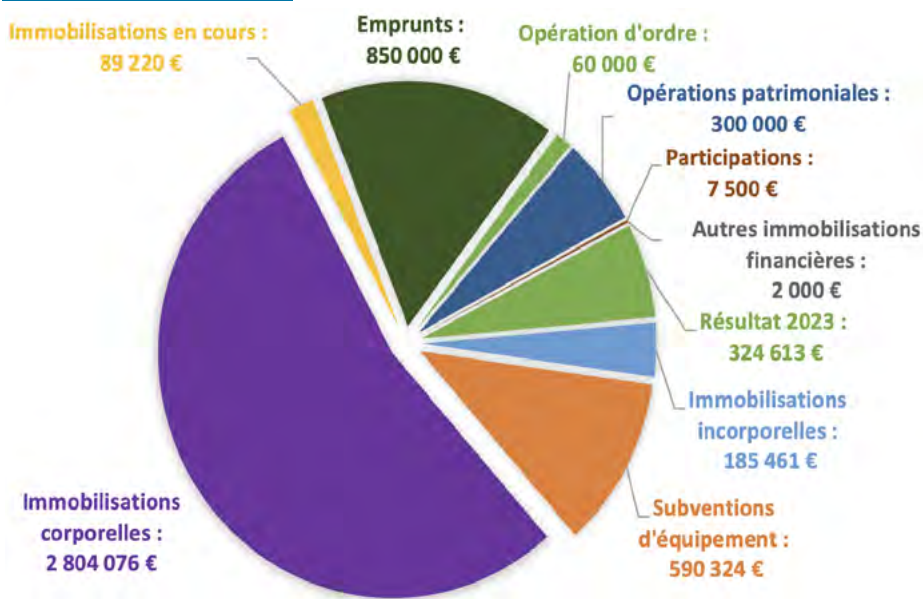
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- Réfection d'un court de tennis : 33 000 €
- Réfection de la couverture du chalet d'accueil au stade André Poitrenaux : 10 000 €
- Éclairage LED de la salle de tennis de table : 30 000 €
- Démarrage des travaux de réfection du bassin nautique couvert : 300 000 €

RECETTES



DÉPENSES



ENFANCE ET JEUNESSE

- Remplacement des tables de pique-nique à l'Espace Loisirs : 10 000 €
- Achat de vélos : 2 500 €
- Acquisition de mobiliers et matériels divers pour les écoles : 14 200 €
- Travaux divers dans les écoles : 10 000 €

TOURISME ET CULTURE

- Restauration du tableau « Jeanne d'Arc en prière » : 45 000 €
- Acquisition d'instruments pour les élèves de l'école de musique : 8 000 €

■ Création d'un incubateur commercial

Accompagné financièrement par la Banque Publique d'Investissement (BPI France) et l'Agglomération Bourges Plus, ce projet d'incubateur commercial entre dans le dispositif Petites Villes de Demain dont un des objectifs est la redynamisation du centre-ville.

Pour pallier la vacance commerciale, la BGE Berry-Touraine et la couveuse d'entreprises du Cher Solen Angel's se sont associées pour dynamiser l'économie locale.

Il s'agit de louer à des entrepreneurs désireux de tester leurs activités auprès de la clientèle, un local commercial pendant deux mois avec une participation financière réduite.

Les entrepreneurs bénéficieront d'un accompagnement en conseils, de formation par des experts et d'apport de compétences par des dirigeants.

L'objectif est de rendre ces projets d'entreprises pérennes et d'encourager leur installation durable dans le centre-ville.

Les candidatures sont recevables jusqu'à la mi-juillet 2024.

Plus d'informations :

- www.bge-cher.com
- 07 88 98 47 48
- claire.alexis@bge-berrytouraine.com



■ Aide à l'implantation commerciale

Afin de concentrer l'activité sur un périmètre identifié et de densifier l'offre commerciale, Bourges Plus a mis en place un dispositif d'aide à l'implantation commerciale sous la forme d'un soutien financier correspondant à une aide mensuelle de 300 € par mois pendant un an, soit un montant total de 3 600 €.

L'aide bénéficie aux entreprises commerciales ou artisanales s'installant dans des locaux inoccupés depuis plus de 6 mois.

Les critères d'éligibilité sont à consulter sur le site de l'Agglomération Bourges Plus.

Contact :

- Monsieur Laurent EYQUARD
Manager de Commerce à Bourges Plus
- laurent.eyquard@agglo-bourgesplus.fr
- 02 46 08 10 65 / 06 25 79 77 70



■ Comité de pilotage annuel

Le 7 juin s'est tenu le comité de pilotage annuel du programme Petites Villes de Demain de Mehun-sur-Yèvre en présence de partenaires : l'État, la Banque des Territoires, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Cher, l'Agglomération Bourges Plus, les Chambres Consulaires (CCI, CMA), Val de Berry et France Loire...

Faire le bilan de l'année écoulée, présenter les avancées et les évolutions du programme d'actions ont été les sujets principalement abordés.

À cette occasion, il a été proposé aux partenaires d'intégrer des actions complémentaires au programme actuel :

- réaliser une charte sur les devantures commerciales
- mettre en place un commerce éphémère
- développer une boutique d'art et d'artisanat éphémère
- proposer un dispositif d'aide financière à la rénovation des façades
- valoriser le Château Charles VII
- intégrer la culture et l'art dans les espaces publics.

Le prochain numéro du MehunMag informera des actions initiées sur les thématiques suivantes : économie, habitat, tourisme, cadre de vie et mobilité.

■ Le Club Petites Villes de Demain

À l'initiative de la Direction Départementale des Territoires (DDT), une rencontre a eu lieu le 11 juin à Saint-Martin-d'Auxigny entre les élus des communes participant au programme Petites Villes de Demain, les partenaires et les chefs de projet.

Cette rencontre visait principalement à créer un temps de travail autour de l'évaluation des actions dans le département du Cher et d'aborder les perspectives d'évolution du programme Petites Villes de Demain.

L'après-midi a permis un temps d'échange sur les initiatives des autres communes et la visite du projet du Pré Bertaus qui vise à renaturer une friche industrielle en centre-bourg est venue clôturer cette journée.

Réglementation de l'usage des engins de déplacements personnels motorisés

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... ces engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien.

Pour garantir une circulation apaisée et sécurisée entre les usagers, ces équipements font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route.

L'utilisateur d'EDPM doit :

- avoir au minimum 14 ans
- être couvert par une assurance spécifique, les assurances de responsabilité civile classique ne suffisent pas
- en agglomération, utiliser les bandes et pistes cyclables quand il y en a, ou, à défaut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure à 50km/h. La circulation sur les trottoirs est interdite.
- hors agglomération, circuler uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables
- être seul sur un engin, le transport de passagers ou de marchandises est interdit
- rester vigilant à son environnement et ne pas porter à l'oreille des écouteurs ou utiliser son téléphone
- la nuit ou si la visibilité est réduite, porter des équipements rétro réfléchissants.

Ces véhicules doivent être équipés de freins, de phares (à l'avant et à l'arrière), de catadioptres (à l'arrière et de chaque côté), d'une sonnette et être bridés à 25km/h.



Il est recommandé de porter un casque adapté et des gants en toutes circonstances.

La circulation de ces engins est interdite dans les jardins du Duc Jean de Berry.

Depuis le 23 mars 2024, les panneaux de signalisation et feux tricolores destinés aux cyclistes sont désormais applicables aux conducteurs de ces engins. Le non-respect de la réglementation en vigueur et du code de la route est verbalisable. Réglementation complète à retrouver sur le site internet de la ville.



Stationnement aux abords des écoles

Pour la sécurité des enfants, il est rappelé qu'à l'abords des écoles, le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits en dehors des emplacements matérialisés et sur les zones d'arrêts de bus.



Renforcement des mesures Vigipirate

Le Premier Ministre a décidé, le 25 mars 2024, de rehausser le plan Vigipirate à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Un pictogramme a été apposé sur tous les bâtiments publics afin de sensibiliser les usagers.

Cette posture Vigipirate implique le maintien des mesures spécifiques sur les lieux éducatifs et porte un effort particulier sur les événements et bâtiments culturels.



À Mehun-sur-Yèvre, la sécurité aux abords des établissements scolaires et structures périscolaires a été renforcée (barrières à l'entrée des écoles, visiophone à l'entrée de l'Espace Loisirs...) et un système sécurisé va être installé à l'entrée du Pôle d'Enseignement Artistique pour en contrôler les accès.

Dans les périodes les plus sensibles, la surveillance aux abords des établissements publics, éducatifs, sportifs, culturels ainsi que le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments doivent être renforcés.

Il appartient aux organisateurs de manifestations (lotos, brocantes, compétitions sportives...) de mettre en place des mesures appropriées.

Chacun doit être vigilant et signaler tout comportement suspect à la gendarmerie ou à la police municipale.



Chiens en laisse et/ou muselés

Il est rappelé à tous les propriétaires que les chiens, présents sur la voie publique et dans tous les lieux publics, doivent obligatoirement être tenus en laisse.

En outre, les chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doivent être muselés et leur propriétaire posséder un permis de détention.

Le propriétaire ou la personne qui en a la garde est responsable des dommages que l'animal peut causer aux personnes et aux animaux.

Consignes «canicule»

L'été, en cas de fortes chaleurs, le Centre Communal d'Action Sociale active le « plan canicule » pour assister les personnes fragiles ou isolées.

Les personnes inscrites sur le registre sont contactées pour s'assurer que tout va bien et leur rappeler les consignes de prévention pour éviter les risques de déshydratation (boire de l'eau régulièrement, se rafraîchir...).

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes handicapées ou les personnes isolées de plus de 60 ans sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS afin d'être recensées.

Il s'agit d'une démarche personnelle qui peut également être réalisée par l'entourage. Les recommandations sont à retrouver sur le site internet de la ville.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule estimée au 05/06/24, après données météo. Les prévisions peuvent être modifiées.

Consignes relatives aux canalisations de gaz

Les canalisations constituent le moyen le plus sûr pour transporter du gaz naturel. Toutefois, ces ouvrages restent vulnérables aux agressions extérieures et sont susceptibles, en cas de dommage, de générer des risques importants.

Le réseau est enterré, des bornes et balises jaunes marquent la présence des canalisations. Attention cependant, ces éléments de signalétique ne sont pas toujours situés à l'aplomb des canalisations. Il est fréquent qu'ils soient déportés en bordures de parcelle.

Lorsqu'une ou plusieurs canalisations de gaz haute pression traversent les terrains et que des travaux sont envisagés, certaines règles sont à respecter pour ne pas endommager ces ouvrages et préserver sa propre sécurité.

Avant tous travaux, il est primordial de consulter le guichet unique www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr pour faire sa déclaration et connaître les démarches à entreprendre.

Attention également, certains travaux comme la modification de profil de terrain, les constructions (sauf muret de -40cm) et la plantation d'arbres/arbustes (dont la taille adulte est supérieure à 2,70cm et les racines profondes de plus de 0,6m) sont interdits dans la bande de servitude de la canalisation.

En cas d'accidents sur une canalisation « GRTgaz » :

Sans fuite apparente :

- même si seul le revêtement semble touché, ne pas remblayer. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer en fonction des conditions d'exploitation
- prévenir GRTgaz grâce au numéro vert d'urgence
- attendre l'arrivée des techniciens qui expertiseront les dégâts et prendront les premières mesures.

Avec fuite apparente :

- ne pas essayer de stopper la fuite
- en cas d'inflammation, ne pas essayer d'éteindre la flamme
- interrompre les travaux, couper les moteurs des engins et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
- éloigner toute personne du lieu de fuite
- loin de la fuite : téléphoner immédiatement au 18 puis contacter le Centre de Surveillance Régional au numéro vert
- attendre, à distance, la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.

Numéro vert d'urgence :
Centre de surveillance régional
numéro gratuit depuis un poste fixe
24/24h-7/7j
0 800 02 29 81

Soutenir l'emploi local

Le service emploi municipal et la Mission Locale Bourges, Mehun-sur-Yèvre, St-Florent-sur-Cher, antenne de Mehun-sur-Yèvre travaillent ensemble dans les locaux situés place Jean Manceau.

La Mission Locale accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi, de formation ou d'aide à l'orientation.

Elle les informe également sur les «Jobs étudiants», les dispositifs spécifiques (Erasmus, Bafa, service civique...). Par une approche globale, elle peut les soutenir dans leurs problèmes de mobilité, santé voire financier.

Le service emploi accueille les Mehunois et résidents du canton de plus de 26 ans et propose un soutien dans les démarches administratives liées à l'emploi et notamment un accompagnement individualisé dans le parcours de recherche d'emploi, de formation ou de réorientation professionnelle pour les salariés.

Ces deux services collaborent pleinement avec les entreprises locales, pour la mise en place d'ateliers de recrutement, de job dating, pour le rapprochement entre l'offre et la demande.

C'est dans ce contexte que s'est déroulé le mardi 28 mai, le Forum des Métiers et de l'Emploi, organisé tous les deux ans.

Cette manifestation, ouverte à tous, a permis de **présenter à un large public les secteurs et les métiers qui recrutent sur le territoire.**

Plus d'une trentaine de professionnels et centres de formation étaient présents pour échanger avec les visiteurs.



Les collégiens de l'établissement Irène Joliot-Curie de Mehun-sur-Yèvre ont profité de l'événement pour rencontrer des professionnels.



À l'issue de la journée, Jean-Louis SALAK, maire de Mehun-sur-Yèvre, et Maud MATRON chargée de relation entreprise à la direction territoriale de France Travail, **ont signé le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville et l'agence France Travail de Bourges Baudens.**



Cette convention a pour objet de définir et de fixer les modalités de collaboration entre l'Agence France Travail de Bourges Baudens et le Service emploi municipal. **Elle participe à la mise en cohérence des politiques de l'emploi sur la zone de Mehun-sur-Yèvre.** Elle permet d'assurer un soutien au sourcing pour les recruteurs, de favoriser l'intégration dans l'emploi par des mesures associant formation et accompagnement et d'impulser les rencontres entre les acteurs économiques du territoire.

Par cette signature, la commune de Mehun-sur-Yèvre confirme son engagement sur la thématique de l'emploi en conduisant une véritable politique de lutte contre le chômage, dans un souci de simplicité et d'initiatives adaptées aux besoins de la population (actifs et demandeurs d'emploi) et des entreprises.

Le service emploi travaille en proximité, en partenariat et en complémentarité avec les différents acteurs pour contribuer au développement économique du territoire et favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi.

Une plaquette de présentation est disponible à l'accueil et sur le site internet de la ville.

Renseignements :

Service emploi / Mission locale - antenne de Mehun-sur-Yèvre
02 48 57 06 24
service.emploi@ville-mehun-sur-yevre.fr
antennemehun@missionlocalejeunes.fr

■ Sensibilisation aux addictions

Après une première visite en novembre, les étudiants en faculté de médecine et en école d'infirmier sont revenus à Mehun-sur-Yèvre, dans le cadre de leur « stage sanitaire » en collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vierzon Berry Sologne. À partir de l'étude qu'ils ont précédemment réalisée, ces futurs professionnels de santé ont animé des ateliers autour de la prévention des addictions auprès des bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire.



Ils ont dirigé un atelier cuisine durant lequel ils ont échangé avec les participants sur leurs pratiques alimentaires et sur les habitudes simples et peu coûteuses pouvant être mises en place pour limiter la consommation de sucre.



Un deuxième atelier, sous forme de « Trivial Pursuit », les a amenés à débattre des problématiques liées aux addictions (tabac, alcool, drogues, médicaments, écrans...). Cette sensibilisation menée avec dynamisme et bienveillance a rencontré un véritable succès permettant des échanges mutuels fructueux. Les étudiants ont ainsi appréhendé les besoins de leurs futurs patients en adaptant leurs connaissances théoriques aux réalités du quotidien.

■ Service d'aide et de soutien à domicile

Le livret d'accueil du Service d'Aide et de Soutien à Domicile des personnes âgées et/ou handicapées est disponible en ligne et à l'accueil du CCAS. Toutes les informations utiles y sont recensées.



■ Gestion des biodéchets

La nouvelle gestion des biodéchets est une compétence de Bourges Plus. À Mehun-sur-Yèvre, le compostage domestique sera mis en place pour les foyers disposant d'un jardin. Pour préparer au mieux cette transition, des séances de sensibilisation auront lieu avec distribution de composteurs. Pour les habitants de la commune résidant dans des habitats collectifs ou ne disposant pas de jardins, une collecte en points d'apport volontaire des déchets alimentaires sera instaurée.

Ce nouveau service sera accompagné d'une optimisation des fréquences de collecte des bacs gris et jaunes. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, ces bacs seront collectés toutes les deux semaines.

Les informations pratiques seront fournies fin 2024 par Bourges Plus et les Mehunois seront informés individuellement par courrier du moment où ils seront concernés.

Renseignements :

Service environnement Bourges Plus
0 800 897 730
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr

■ Biodéchets : de quoi parle-t-on ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Source : Site du Ministère de la Transition Écologique

■ Broyeur de végétaux

Pour rappel, la commune met gratuitement à disposition des administrés un broyeur électrique de végétaux. Pour en bénéficier, un formulaire de réservation, disponible sur le site internet de la ville, est à retourner au centre technique municipal. Lors de la prise du matériel, l'utilisateur doit fournir une photocopie de sa pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Renseignements :

Centre Technique municipal
84 avenue du Général de Gaulle
02-48-57-06-17

■ Quand la nature devient la salle de classe

L'école maternelle du Centre a initié un nouveau concept d'enseignement « Faisons l'école dehors ».

Cette approche novatrice consiste à sortir de la salle de classe pour enseigner autrement, dans un espace naturel proche. Les élèves se rendent donc une à deux fois par mois dans le parc de l'Espace Loisirs municipal pour apprendre tout en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure.



Cette approche fournit un cadre d'apprentissage inspirant, encourage l'activité physique et l'exploration libre. Les élèves sont encadrés d'enseignants et de parents d'élèves volontaires. Faire classe dehors c'est aborder des concepts de base et les illustrer différemment plutôt que de se limiter aux murs des classes : comparer des durées sur un timer en organisant une course contre la montre, découvrir l'environnement en organisant une chasse aux trésors... Cette pratique permet aux enfants d'augmenter leur bien-être, leur confiance en eux, de stimuler leur concentration, leur créativité, leurs capacités motrices.



■ Challenge de la Prévention

Les élèves du collège Irène Joliot-Curie de Mehun-sur-Yèvre ont participé à la première édition du «Challenge de la Prévention» organisée par la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie du Cher avec le soutien de la Préfecture du Cher, du Conseil Départemental et des services Départementaux de l'Éducation Nationale. Les participants ont testé leurs connaissances sur la prévention des risques liés aux addictions, au harcèlement, à la discrimination, aux dangers d'Internet... À l'issue d'une première sélection, deux élèves de chaque niveau se sont rendus à Bourges le 23 mai pour représenter leur établissement lors de la finale de ce challenge. Les élèves du collège de Mehun-sur-Yèvre ont gagné cette compétition et remporté le premier prix pour leur établissement : un babyfoot.

■ Exposition littéraire

Les classes de CE2-CM1 de Mme BERGERON et CM1 de Mme JUSSERAND de l'école des Charmilles ont présenté une exposition pendant deux semaines à la bibliothèque municipale Alain-Fournier dans le cadre de l'animation départementale «Cher-lurelu». Cinq livres, achetés par la bibliothèque municipale Alain-Fournier ont été proposés aux classes qui ont ensuite créé un projet artistique autour d'une thématique d'un de ces livres.

Les CM1 de Mme JUSSERAND ont présenté, autour du livre «Joséphine Baker, une danseuse libre», des portraits de femmes célèbres (Marie Curie, Niki de Saint Phalle ou la Reine Elisabeth d'Angleterre...) sous forme de cartes d'identités illustrées. Ils ont également illustré des expressions, par des dessins originaux et colorés comme «être roulé dans la farine» ou «avoir du plomb dans la cervelle» !

La classe de Mme BERGERON, a réalisé ce projet en partenariat avec Emilie VANDECANDELAERE, professeure d'arts plastiques au Pôle d'Enseignement Artistique et de Marie MABILAT, animatrice du secteur jeunesse de la bibliothèque. À partir de l'ouvrage « Et si on faisait une grande exposition ? » les enfants ont fait un photo-reportage de leur projet depuis la création de l'œuvre inspirée des cascades chromatiques Jen Stark, son transport, son installation à la bibliothèque jusqu'au vernissage. Un livre d'or a été mis à la disposition des visiteurs venus nombreux pour féliciter les jeunes artistes !

L'ensemble des travaux des écoles du Cher est regroupé à la bibliothèque de Saint-Germain-du-Puy du 19 au 27 juin.



■ Séjours d'été :

Pendant les deux mois d'été, l'équipe du Centre de Loisirs accueillera les enfants de 3 à 17 ans :

- **du 8 juillet au 2 août « Les Jeux Olympiques »**
Activités : breakdance, boxe, initiation skateboard, journée aviron, Color Run, échange avec les centres de loisirs du département, sorties, création de boomerang...
- **du 5 août au 27 août « Le Centre fait son cinéma »**
Activités : stop motion avec des Legos, création d'histoires, apprentissage des gestes de premiers secours à la caserne, visite du centre de tri de Bourges...

Un mini-camps sportif au Village de Goule sera proposé aux jeunes de 11 à 16 ans du 22 au 26 juillet.

Le programme des activités des séjours d'été et mini-camps est consultable sur l'Espace Famille dans la rubrique «Documents à télécharger».

Renseignements :

02 48 57 19 19

service.enfance@ville-mehun-sur-yevre.fr

■ Initiation au Basketball par le Tango Bourges Basket

Mercredi 21 août, le club berruyer proposera une initiation au basketball et une rencontre avec des professionnels.

Cette animation gratuite sera ouverte au public, âgé de plus de 12 ans, à partir de 16h30 sur le city stade, rue Camille Méraut.

■ De nouvelles récompenses pour les sportifs de l'AS Joliot-Curie

Les élèves de la section «équitation» de l'association sportive du collège Irène Joliot-Curie se sont classés à la 3^{ème} place du championnat académique qui s'est déroulé le vendredi 19 avril à Brinon-sur-Sauldre, après une préparation au centre équestre du Barangeon.

Les deux équipes de la section «Step» ont fini 2^{ème} du championnat académique à Bourges le 20 avril et 3^{ème} en animation. Félicitations à tous les participants pour ces belles performances.



■ Atelier de médiation animale

Dans le cadre d'un appel à projet qui a été sélectionné au niveau national, la société CARNATIO a soutenu l'épicerie sociale et solidaire de Mehun-sur-Yèvre pour mener à bien des ateliers de médiation animale et de PECCRAM (Programme d'Éducation à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure).



L'association Théra'pattes a dirigé ces ateliers auprès des bénéficiaires de l'épicerie et des enfants du Centre de Loisirs. L'animatrice, accompagnée de son chien, a prodigué aux participants des conseils pour adopter les bons comportements envers un animal et susciter des interactions positives, affectives, sociales et éducatives.



■ Voyage à Beauval

Cinquante-trois élèves de grande section des écoles maternelles de la ville ont profité, comme chaque année, d'une journée au parc zoologique de Beauval offerte par la municipalité.



■ Préparer sa rentrée artistique

Le Pôle d'Enseignement Artistique propose une quinzaine d'activités musicales et des cours d'arts plastiques à découvrir dès 4 ans. Les inscriptions à ces activités auront lieu au PEA :

Pour les anciens élèves :

- lundi 24 juin : 14 h – 19 h
- mardi 25 juin : 14 h – 19 h
- mercredi 26 juin : 9 h – 13 h
- jeudi 27 juin : 14 h – 19 h
- jeudi 04 juillet : 14 h – 19 h

Pour les nouveaux élèves :

- samedi 31 août : 9 h-12 h
- mercredi 04 septembre : 9 h-12 h et 14 h-19 h
- jeudi 05 septembre : 14 h-19 h
- samedi 07 septembre : 9 h – 12 h

Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà contacter l'établissement pour se préinscrire. Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables dans l'Espace Famille ou à récupérer en version papier à l'accueil du Pôle d'Enseignement Artistique et de la mairie.

02 48 57 01 62

emmm.secretariat@ville-mehun-sur-yevre.fr

■ Des récompenses à l'école de musique

Trois jeunes musiciens du Pôle d'Enseignement Artistique ont participé au concours national de musique de Lempdes (63) :

- Léo BRUNET à l'euphonium a obtenu un 1^{er} Prix dans sa catégorie en fin de 1^{er} cycle
- Nathan JOUVENEAUX au trombone a obtenu une 1^{ère} Mention en 3^{ème} année de 2^{ème} cycle
- Samuel JOUVENEAUX au tuba a obtenu un 4^{ème} Prix en fin de 2^{ème} cycle.

Ces trois élèves ont représenté l'établissement lors de ce concours et ont été félicités par le maire, Jean-Louis SALAK.



■ Don d'instruments de musique

La famille LAMARRE a fait don de deux violons d'étude à l'école municipale de musique afin qu'ils soient de nouveau utilisés par des apprentis musiciens. Ces instruments appartenaient à leur mère dont le nom est associé à l'établissement.



Madame BURTÉ a également fait don d'un accordéon « SOPRANI-FRATELLI ».

Ces instruments seront restaurés pour être mis à disposition des élèves dès la rentrée prochaine.

■ Audition de cuivres et percussions

Samedi 29 juin à 17h, les élèves des classes de cuivres et percussions proposeront une audition **sur le parvis du Château Charles VII**. Différents ensembles se produiront dans ce magnifique cadre.

Entrée Libre.

■ Concert de chorales

Le dimanche 30 juin à 16h, la chorale adulte Voca'Song de Mehun-Sur-Yèvre invite la chorale les « Hommes de Chœur » dirigée par Pierre DUPUIS **à la collégiale Notre-Dame**. Ce groupe vocal composé d'une douzaine d'hommes proposera un programme plein de surprises. La quarantaine de choristes mehunois interprétera un répertoire entraînant.

Entrée Libre.

■ Conte musical des professeurs

Le vendredi 6 septembre à 19h au centre socioculturel André Malraux les professeurs du PEA proposeront un conte musical « À la recherche du Papyrphone » créé par Sylvain Tallé.

« Lorsque Sylvain découvre l'existence d'un ancêtre ayant fabriqué le Papyrphone, il décide de parcourir le monde à la recherche d'indices qui lui permettront, peut-être, de redonner vie à cet instrument surprenant. »

Un voyage interactif agrémenté de musiques et d'images de différents pays, interprété et illustré par les professeurs et des élèves du PEA pour faire découvrir les différents instruments enseignés. À l'issue du spectacle d'environ 30 minutes, les enfants pourront essayer les instruments.

Entrée Libre.

Samedi 22 juin



FÊTE DE LA MUSIQUE

La Fête de la Musique aura lieu le samedi 22 juin sur la place du 14 juillet et au centre socioculturel André Malraux.

La fanfare la Saugrenue sera l'invitée de cet événement.

Depuis 2012, ce collectif originaire de Tours sillonne la France et le monde pour faire danser les foules avec leur groove inimitable et leurs reprises rock'n'pop irrésistibles ! Il rassemble sept musiciens et musiciennes qui partagent des racines musicales et des parcours très éclectiques.

Ensemble, ils développent un répertoire où se mélangent leurs propres compositions, agrémenté de reprises inattendues. (The Beatles, Queen of the Stone Age, PJ Harvey).



Dès 16h, les ensembles et orchestres de l'école de musique animeront cet après-midi.

SUR PLACE :
Buvette de l'Harmonie municipale
Food-truck «Adrienne & Jean»
Jeux en bois

**OUVERT
 À TOUS**

PROGRAMMATION

- 16h Ensemble de violoncelles
- 16h15 Quatuor d'accordéons
- 16h30 Quatuor de saxophones
- 16h45 Ensemble de guitares
- 17h Arcopizz/Arcoprismo
- 17h15 Ensemble de flûtes
- 17h30 Ensemble de clarinettes
- 17h45 Harmonie de Mehun
- 18h15 FANFARE LA SAUGRENUE**
- 19h Orchestre initiation
- 19h15 Ensemble 14.5
- 19h30 FANFARE LA SAUGRENUE**
- 20h15 Ensemble de percussions
- 20h30 Orchestre Cadet
- 20h45 FANFARE LA SAUGRENUE**



■ Le Judo Club Mehun en voyage à Murg

À l'invitation de Jessica WEBER, Présidente du Judo-Club Kawaishi Bad Säckingen, un groupe de 25 personnes s'est rendu à Murg les 18, 19 et 20 mai derniers.

C'est une tradition, puisque les échanges entre les deux clubs ont débuté en 1984. Après un accueil chaleureux à la Schmiedledick-Saal de Hänner par les membres du club allemand et Angelika CORNU, Présidente du Comité de Jumelage de Murg, nous nous sommes rendus fleurir la tombe d'Heinz-Jorg KÜSPERT, membre fondateur de ce comité.

Nous ne comptons pas les innombrables moments de convivialité partagés ensemble, les discussions où la barrière de la langue était vite oubliée et les fabuleux endroits visités par chacun d'entre-nous. Ce week-end était parfait et nous sommes impatients de recevoir nos amis dans quelques mois pour de nouveaux échanges.

Nicolas KOCH
Président du Judo Club Mehun



■ Victoire historique pour l'Olympique Portugais Mehunois

En remportant son match contre Foot Sud 41 le dimanche 26 mai, l'Olympique Portugais de Mehun a fini champion de son groupe de Régional 3 pour cette saison et est ainsi promu en Régional 2 pour la saison prochaine. Une victoire historique pour le club, célébrée dans la ville par l'équipe et ses supporters.



■ Marathon du Cher

Le premier marathon organisé par le Département du Cher a eu lieu le dimanche 9 juin. Les 592 coureurs inscrits à cette épreuve ont rallié les villes de Bourges et de Vierzon en passant par le Canal de Berry. Une épreuve de 10km a été organisée au départ de Foëcy et un semi-marathon était également proposé au départ de Mehun-sur-Yèvre. 403 hommes et 247 femmes se sont élancés sur un parcours de 21,1 km depuis la place du Général Leclerc, empruntant la rue Jeanne d'Arc pour rallier le Canal de Berry et poursuivre leur course jusqu'à Vierzon. Cet événement a nécessité l'investissement de nombreux bénévoles sur la commune ainsi que celui des agents des services techniques et de la Police municipale pour assurer la sécurité de ces épreuves.

Remerciements à l'ensemble des participants et organisateurs ayant contribué à la réussite de cette compétition.





Programme

Le festival musical « Les Jardins en Fête » revient cette année avec trois nouveaux concerts gratuits les dimanches 11, 18 et 25 août à 17h dans les jardins du Duc Jean de Berry.

Une programmation exceptionnelle attend les visiteurs :



DIMANCHE 11 AOÛT - 17H

Le Grand Bal

Ce collectif d'artistes se retrouve autour de chansons festives et d'airs populaires. Un répertoire de chansons françaises et de variétés internationales servi par une contrebasse, un accordéon, une guitare et des voix. Les ingrédients de base de l'univers musical du groupe.

Plus de 10 ans d'expérience, 400 concerts dans toute la France. Les pieds sur les bords de la Garonne et la tête dans les étoiles.

Sur scène ou dans la foule, tout est possible !



DIMANCHE 18 AOÛT - 17H

Les Grands Enfants

Amis depuis leur adolescence, ils tombent peu à peu en amour pour la musique et décident d'en faire ensemble.

Après plusieurs expériences dans différentes formations musicales, le duo construisait petit à petit le socle de ce qui allait devenir « de Grands Enfants ». Machine à chansons, leur public, grandissant de manière exponentielle sur les réseaux, ne s'y trompe pas. Aujourd'hui, le cœur et la sincérité qui les habitent marquent le point de départ d'un extraordinaire chemin artistique.



DIMANCHE 25 AOÛT - 17H

La Méchante et le Connard

La Méchante et le Connard, c'est un gentil duo au nom presque trompeur. Casey Jayne (chant, ukulélé) et Cyril (contrebasse) décrochent à mains nues les grands standards d'hier et d'aujourd'hui, et les font sonner au naturel, comme si c'était facile, comme si c'était vital.

Sur scène, c'est bien plus qu'une expérience, de bonne humeur concentrée, c'est rassurant et c'est décoiffant à la fois.

C'est surprenant, excitant et accueillant, on voudrait en faire nos amis...mais où sont-ils allés chercher ce nom ?

Tourisme

Deux nouvelles visites guidées sont proposées, sur réservation pour les groupes constitués, pour la saison touristique 2024 :

- «*Sur les Pas de Jeanne d'Arc*» : visite de la ville ancienne et du château Charles VII
- «*Découverte de l'or blanc*» : visite de la manufacture Pillivuyt ou des anciens quartiers porcelainiers puis visite du Pôle de la Porcelaine

Renseignements : 02 48 57 00 71 / 02 48 57 06 19
www.ville-mehun-sur-yevre.fr/tourisme

Le Bureau d'Information Touristique est ouvert :

- en mai/juin/septembre : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- en juillet/août : du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- du 1^{er} octobre au 30 avril : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Les agents d'accueil sont présents pour informer les touristes et les mehunois sur l'actualité, les sorties et conseiller des itinéraires de visites et de découvertes du territoire. Des fascicules spécifiques sont à disposition des enfants.

Contact : 02 48 57 35 51



Concours photo

Le concours photos de cette année avait pour thème «Un air de fête», les mehunois ont été appelés à participer jusqu'au 15 mai. Les jeunes de la Mission Locale - antenne de Mehun-sur-Yèvre, dans le cadre de leur atelier Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) se sont prêtés au jeu et ont également participé à ce concours. Les photos sélectionnées seront exposées dans les jardins du Duc Jean de Berry.



Congrès des 100 Plus Beaux Détours de France

Le label « Plus Beaux Détours » distingue les plus belles petites villes de France et les accompagne dans le renforcement de leur attractivité touristique.

L'association des 100 Plus Beaux Détours de France a tenu son 24^e congrès en mai dans la ville de Mende réunissant près de 150 participants dont la ville de Mehun-sur-Yèvre représentée par le maire, Jean-Louis SALAK et Béatrice FOURNIER, adjointe au Maire déléguée au tourisme.

Les participants ont échangé sur la question des locations de meublés, la mobilisation des commerçants ou encore la réglementation du stationnement des camping-cars.

Le président de l'association, Hervé MARITON, s'est félicité du succès rencontré par la mise en ligne, sur le site Internet, du premier guide numérique interactif, nom de code « Cicerone », qui permet aux visiteurs de trouver en quelques clics les Plus Beaux Détours correspondant au mieux à leurs attentes.

La 26^e édition du guide Michelin des 100 Plus Beaux Détours est offerte à l'office de tourisme, à l'accueil de la mairie et dans les musées de la ville.



■ Crime au château

Devenez enquêteur le temps d'une soirée «Crime au château». Humour, suspense et comédie, deux heures d'émotion garantie pour s'amuser en famille, entre amis et entre collègues.

Une nouvelle histoire et de nouveaux personnages sont à découvrir !

- Samedi 22 juin à 18h30
- Samedi 12 octobre à 18h

Rendez-vous au pied de la statue Jeanne d'Arc, place du Général Leclerc

Réservation obligatoire sur la billetterie de la Route Jacques Cœur :



■ Marché semi-nocturne

Le Comité des fêtes organise son marché semi-nocturne sur la place du Général Leclerc de 17h à 23h le dimanche 11 août.

Producteurs et artisans locaux, karaoké gratuit, animations pour enfants, buvette, planches apéritives et restauration sur place.

■ Journées européennes du Patrimoine

Dans le cadre de ces journées, le château-musée Charles VII et le Pôle de la Porcelaine proposeront des visites et des animations gratuites les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024. La programmation sera communiquée sur la page facebook et le site internet de la ville.



■ Bourges Contemporain

Bourges et ses territoires voisins sont riches d'un patrimoine urbain, paysager et architectural exceptionnel. Grâce à cette 5^e édition du parcours artistique estival «Bourges Contemporain», les habitants, les amateurs d'art et les visiteurs de passage ont l'opportunité de le (re)découvrir en empruntant les chemins de la création contemporaine.

Du 7 juin au 22 septembre, une vingtaine d'expositions, accompagnées d'événements artistiques, de propositions de visites et d'ateliers sont au rendez-vous de ce temps fort culturel atypique et pluriel, à l'image de l'identité et des sensibilités des lieux fédérés autour de cette programmation 2024.

Dans le cadre de cette programmation, l'artiste **Lise Thiollier exposera ses œuvres du 29 juin au 22 septembre à Mehun-sur-Yèvre dans les jardins du Duc Jean de Berry et les vitrines du Pôle de la Porcelaine.**

Cette exposition, intitulée «Métamorphoses de Sel», catalyse les énergies et récits entrecroisés de matières en tension.

Lise Thiollier suit la piste du sel de lithium du désert d'Atacama à l'Allier et, à travers un corps de céramiques cristallisées, vient souligner ses liens au kaolin. Les ors blancs se superposent.

La sculpture principale de cette exposition a fait l'objet d'un atelier de création participative proposé au public et aux élèves des classes de l'école municipale d'arts plastique.

Cette création revendique une autre temporalité du fait et de l'habiter, par une invitation à l'écoute et au don.

Renseignements :

bourges-contemporain.com



JUIN

Du 11 juin au 30 août
Exposition de Mangas
Bibliothèque municipale Alain-Fournier

21 juin - 18h
Challenge inter-entreprises de tennis de table
par le Cercle Pongiste Mehunois
Gymnase Pierre de Coubertin



22 juin - 16h >21h30
Fête de la musique
par le Pôle d'Enseignement Artistique
Place du 14 juillet

22 juin - 18h30
Crime au château
par la Municipalité
et l'association Route Jacques Coeur
Place du Général Leclerc

23 juin
Brocante
par le Cercle Pongiste Mehunois
Boulevard de la Liberté

25 juin - 18h30
Conseil municipal
Salle du conseil

28 juin - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang
bénévole
Centre socioculturel André Malraux

29 juin - 17h
Audition des classes des cuivres et percussions
par l'école municipale de musique
Parvis du Château Charles VII

Du 29 juin au 22 septembre
Exposition dans le cadre de Bourges Contemporain
Jardins du Duc Jean de Berry
et Pôle de la Porcelaine

30 juin - 16h
Concert de chorales
par Voca'Song et les «Hommes de Coeur»
Collégiale Notre-Dame

JUILLET

6 juillet - 8h30 >12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

6 juillet - 10h>12h
Animation «Faites de l'écologie»
par BioBerry
Place du 14 juillet

13 juillet - 7h>18h
Concours de pêche
par l'association Le Gardon Mehunois
Quai du canal

14 juillet - 10h45
Défilé
Départ Place du 14 juillet

14 juillet - 22h
Retraite aux flambeaux
Départ place du 14 juillet

Bal et feu d'artifice
Place du Général Leclerc

21 juillet - 11h
Journée nationale
à la mémoire des victimes des crimes
racistes et antisémites de l'État Français
et d'hommage aux «justes» de France
par la municipalité et l'entente AC&VG
Place Claude Debussy

AOÛT

03 août - 8h30 >12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet



11 août - 17h
Les Jardins en fête
Concert «Le Grand Bal»
par la Municipalité
Jardins du Duc Jean de Berry

11 août - 17h>23h
Marché semi-nocturne
par le Comité des fêtes
Place du Général Leclerc

17 août - 20h30
Concert
par Musique Vivante à Mehun
Collégiale Notre-Dame

18 août - 17h
Les Jardins en fête
Concert
«Les Grands Enfants»
par la Municipalité
Jardins du Duc Jean de Berry



21 août - matin
Déambulation musicale
par Musique Vivante à Mehun
Dans les rues de la ville, sur le marché et
concert de clôture dans les jardins du Duc
Jean de Berry

21 août - 16h30
Initiation au basketball
par le Tango Bourges Basket
City-stade - Boulevard de la Liberté

23 août - 20h30
Concert
par Musique Vivante à Mehun
Collégiale Notre-Dame

25 août - 15h>18h
Démonstration de Judo
par le Judo Club Mehun
Jardins du Duc Jean de Berry

25 août - 17h
Les Jardins en fête
Concert
«La Méchante
et le connard»
par la Municipalité
Jardins du Duc Jean de Berry



SEPTEMBRE

5 septembre - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang
bénévole
Centre socioculturel André Malraux



6 septembre - 19h
Conte musical
par le Pôle d'Enseignement Artistique
Centre socioculturel André Malraux

7 septembre - 8h30 >12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

19 septembre - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

21 > 22 septembre
Journées Européennes
du Patrimoine
Pôle de la Porcelaine & Château-musée
Charles VII

25 septembre - 18h
Journée nationale
d'hommage aux harkis et autres
membres des formations supplétives
par la municipalité et l'entente AC & VG
Place Claude Debussy

26 septembre - 18h30
Conseil municipal
Salle du conseil

OCTOBRE

04 octobre - 14h>19h
05>06 octobre - 9h>18h
Bourse aux livres
par Encouragement du Dévouement
Centre socioculturel André Malraux

05 octobre - 8h30 >12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

12 octobre - 18h
Crime au château
par la Municipalité
et l'association Route Jacques Coeur
Place du Général Leclerc

12 octobre - 20h
Concert
par l'Harmonie municipale
de Mehun-sur-Yèvre
Centre socioculturel André Malraux

14 octobre
Fermeture du camping

17 octobre - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

19 > 20 octobre - 09h>18h
Foire aux livres
par l'association Patrimoine et Traditions 18
Espace Maurice Genevoix

27 octobre - 15h
Théâtre
par les Baladins de Mehun-sur-Yèvre
Centre socioculturel André Malraux

31 octobre - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang
bénévole
Centre socioculturel André Malraux

NOVEMBRE

1^{er} novembre - 10h
Journée du Souvenir Français
Place Souvenir Français

2 novembre - 8h30 >12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

02 novembre - 20h
03 novembre - 14h
Rifles
par le Basket Club Mehunois
Centre socioculturel André Malraux

03 novembre
Fermeture des musées

05 novembre - 18h30
Conseil municipal
Salle du conseil

11 novembre - 10h
Commémoration de l'Armistice
du 11 novembre 1918
par la municipalité et l'entente AC & VG
Place Jean Manceau

11 novembre - 12h
Repas des Anciens (sur inscription)
par la municipalité et le CCAS
Centre socioculturel André Malraux

17 novembre - 15h
Conférence d'Automne
par le GHAMY
Espace Maurice Genevoix

21 novembre - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux



Les informations de l'agenda peuvent
être susceptibles de modifications une
fois le magazine publié.

Consultez
l'agenda complet
et à jour sur le
site de la ville.



Contact Presse

Pour les demandes de parution
dans le Berry Républicain,
contacter le correspondant presse :

Norberto CARCI

06 07 34 41 57

norberto.berrypresse@orange.fr

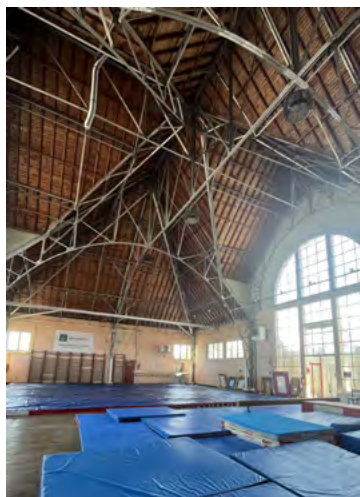


Suivez l'actualité et les alertes
de Mehun-sur-Yèvre avec l'application
gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur



■ Mehun : une forme olympique !



Ne vous êtes-vous jamais posé la question : pourquoi notre cité possède un exceptionnel gymnase ?

Alors qu'habituellement les salles de gym sont plutôt des espaces longs, adaptés aux jeux de balles et de volants, le gymnase Maurice Naveau est plus haut que large sous une "cathédrale" de fer voligée en bois.

Un volume lumineux, architecturalement structuré, où la noblesse des matériaux confère une esthétique unique, dès le parquet de l'entrée et des zones d'entraînement...

L'idée vient de loin. Alors que La Vigilante Mehunoise va fêter ses 140 ans, sa création est issue de l'évolution de différentes associations sportives comme la société de gymnastique et de celle de préparation militaire fondée par un artiste porcelainier de renom : Alphonse Lamarre.

Depuis 1885 et pour remplacer les entraînements ayant lieu dans les douves du château, l'idée de réaliser une salle de «gym» était communément admise, mais les guerres reportaient toute réalisation.



C'est en avril 1949 que le Conseil municipal sollicite, auprès de sa commission des travaux, la construction d'une salle de «gym».

M. MARAS, architecte de la ville, est alors chargé de cette étude ; il sera ensuite remplacé par Léon ROBERT (fils du ferronnier). Dès le mois de juillet suivant c'est le ministère de la Jeunesse et des Sports qui désigne un architecte complémentaire, puis propose les premières subventions, liées aussi à l'obligation sportive des écoles.

Avec les nécessités d'apurer les comptes de guerre, les coûts des logements à loyer modéré à construire, les projets du centre-ville, les directives en faveur des écoles et de la jeunesse, le Conseil municipal semble «comprimé» par les obligations, jusqu'à la division : d'abord les logements, ensuite le gymnase !

Après la présentation de différents projets et les multiples recherches financières, c'est par un vote secret que celui-ci est définitivement lancé en juin 1951. Toutefois, il faudra encore de nombreuses années pour que les dessins, appels d'offres et emprunts soient adoptés au taux de 6% en juin 1954. Ce n'est qu'en mai 1956 que les travaux sont adoptés et seulement après négociations auprès des entreprises ; le maçon Lanoue baisse son prix de 4%. Le projet est passé de 8,9 millions (ancien francs) à près de 16 !



Malheureusement, au cours de la construction, des sous-traitants déposeront le bilan et le bâtiment ne sera livré qu'à l'aube des années 60 ! Pas moins de cinq maires auront porté le projet et, en conclusion, Mehun inaugure un édifice Art-déco à l'heure du formica et du Pop'art !



Mais qui en est donc l'architecte ? Ce fut la grande surprise de nos recherches : Marcel PINON, l'un des plus en vue à cette époque (Saint-Aignan-sur-Cher, 1900 – Bourges, 1969) !

Il fait ses études aux Beaux-arts de Paris et gardera toute sa vie les idées de l'École dite de Belleville : hauteur, lumière, hygiène, accessibilité ! C'est surtout le créateur du pavillon Berry-Nivernais de l'Exposition universelle de 1937 et de la Maison de la culture de Bourges. Associé à Jean-Claude FÉRET, il construira également le Centre nautique de Bourges et le siège de l'entreprise Leiseing.

On y retrouve toujours d'élancées lignes verticales, des volumes hauts et lumineux, ouverts sur les extérieurs, tout comme notre gymnase pour les plus belles des pyramides.

Pour mémoire, Michel BOUCHONNET de la Mehunoise Vigilante a été sélectionné aux Jeux Olympiques de 1964 et 1968.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il fut une époque où monter des projets, trouver des financements et faire avancer les chantiers était plus simple que maintenant.

Peu importe les difficultés que nous rencontrons, même si cela prend plus de temps, d'énergie et demande des compétences plus pointues, nous avançons dans notre programme de mandature en y ajoutant de nouvelles actions imprévues mais prioritaires.

Le dispositif Petites Villes de Demain auquel nous adhérons depuis 2021 commence à porter ses fruits. Des réalisations sont déjà terminées comme l'étude sur l'orientation d'aménagement du quartier du Gué Marin et l'amélioration du cadre de vie du camping avec ses haies séparatives et ses habitats insolites sur pilotis.

D'autres dossiers sont engagés avec l'aide de Bourges Plus telles que l'identification des locaux commerciaux vacants et l'acquisition de certains d'entre eux afin de les remettre sur le marché après rénovation.

S'y ajoutent également l'aide à l'implantation commerciale, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, la création d'îlots de fraîcheur ainsi que des études sur les mobilités douces et la rénovation du bassin nautique couvert.

Suivront ensuite la mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le diagnostic de la Porte de l'Horloge et de la Collégiale, la poursuite de l'aménagement de la place du 14 juillet ainsi que le renforcement des trames vertes, bleues et noires identifiées en commun avec les services de l'Agglomération.

Cette liste n'étant pas exhaustive, de nouveaux projets pourront y être inscrits suivant les besoins.

Ces enjeux économiques, sociaux, environnementaux, nous nous les approprions, nous, élus locaux et agissons afin d'apporter notre pierre à l'édifice du bien vivre ensemble dans notre ville.

Jean-Louis SALAK, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Elvire CLEMENT, Christian GATTEFIN, Nicole HUBERT, Alain BLIAUT, Annie VAN DE WALLE, Bruno MEUNIER, Sophie BROSSIER, Fabienne THIAULT, Pedro DA ROCHA, Annie HOUARD, Christophe GRANGETAS, Stéphanie BUREAU, Patrick BOUCHONNET, Patricia PIGEAT, Denis BAUGÉ, Véronique FERNANDES, Michel PATIN, Yasmine LEFEBVRE, Erick GEIGER, Maryse MARGUERITAT, Nicolas KOCH

Mehun-sur-Yèvre, c'est VOUS !

Le groupe «Mehun-sur-Yèvre, c'est vous ! » n'a pas exercé son droit d'expression.

La bibliothèque Alain-Fournier vous propose quelques-uns des derniers titres achetés

Quelqu'un d'autre de Guillaume MUSSO

Un animal sauvage de Joël DICKER

Terrasses de Laurent GAUDÉ

La lignée d'Aurélié VALOGNES

Cinq coeurs en sursis de Laure MANEL

Les effacées de Bernard MINIER

Tempête sur Kinlochleven de Peter MAY

L'origine des larmes de Jean-Paul DUBOIS

Voltiges de Valérie TONG CUONG

La femme au kimono blanc de Ana JOHNS

Nouveautés «Jeunesse»

Wonka (roman)

La maison sous la maison (roman)

Sami et Julie (roman)

Les enquêtes de Mirette (roman)

Les mémoires de la forêt (roman)

Game over : attaque of the borks (BD)

Le coeur en braille (BD)

Lucien et les mystérieux phénomènes (BD)

Spy x family (manga)

MEHUN-SUR-YEVRE

FÊTE DE LA MUSIQUE

Avec la participation :

des ensembles et orchestres
de l'école municipale de musique



la Fanfare La Saugrenue



Samedi
22 juin

FOOD-TRUCK & BUVETTE

JEUX EN BOIS

16H > 21H30

CENTRE SOCIOCULTUREL
ANDRÉ MALRAUX
& PLACE DU 14 JUILLET



ACCÈS
LIBRE